

Département du Bas-Rhin, Arrondissement de MOLSHEIM

COMMUNE de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi, 22 mai 2026
Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

Conseillers élus : 19, en fonction : 19, présents : 15 (quorum atteint)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Dominique FAULLUMEL

MEMBRES PRESENTS : Mme Sybille BAUER, Mme Laurianne DIETZ, Mme Chantal ESSLINGER, Mme Laetitia FREY, M. Christophe FRIEDRICH, M. Florian FRIEDRICH, M. Sébastien GILLMANN, Mme Sophie GRASS, M. Sébastien HISS, M. Jean-Pierre IMBERT, Mme Virginie LAUGEL, Mme Anne LUTZ, M. Loïc MULLER, Mme Muriel RHINN, Mme Magali SCHMITT.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. Arnaud ATIBARD (procuration à Sybille BAUER), M. Noé EBER (procuration à Sébastien HISS)

MEMBRE ABSENTS : M. Marc HAMEURY, M. Claude MAETZ

OBJET : REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DES CHAPITEAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la mise à disposition des chapiteaux de la mairie est un service rendu qui contribue à l'animation de la vie locale.

A ce titre, le respect de certaines règles s'impose aux utilisateurs pour garantir une gestion optimale des chapiteaux.

Il est donc nécessaire d'adopter un règlement intérieur pour la mise à disposition de ces chapiteaux afin de fixer les règles applicables lors des locations.

Vu le projet de règlement concernant la mise à disposition des chapiteaux communaux

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte le règlement concernant la mise à disposition des chapiteaux communaux

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier

Le secrétaire de séance,
Dominique FAULLUMEL



POUR EXTRAIT CONFORME
GRIESHEIM, le 26 mai 2026
Le Maire,
Christophe FRIEDRICH

